

PLUS SIMPLE,
PLUS MODERNE,
PLUS COOL MAN !



COOL
MAN !



Objectif

MODERNISER ET SIMPLIFIER LES DEMANDES

La Carte Jeune Midi-Pyrénées et son site
(www.cartejeune.midipyrenees.fr) vous facilitent
les démarches avec une inscription unique :

D'UN SIMPLE CLIC VOUS TROUVEREZ

- L'aide à la lecture
- L'aide à l'acquisition d'une licence sportive
- La bourse régionale de premier équipement (BRPE)
- L'Ordilib'
- Les aides au transport, hébergement, restauration (THR)

DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT, LA CARTE VOUS SERVIRA À

- La restauration scolaire pour les lycées publics
- L'accès aux locaux, aux prêts d'ouvrages...

Vous pourrez profiter de « Bons Plans »
pour vos loisirs en bénéficiant d'un accès à
des événements sportifs et culturels régionaux.

ADOPTÉZ-MOI !



Nous contacter

APPELEZ-NOUS AU : 03-87-75-73-33
LAISSEZ-NOUS UN MESSAGE
cmrp-beneficiaire@applicam.com

La Carte Jeune Midi-Pyrénées a été financée par l'Union
européenne. L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées avec
le Fonds européen de développement régional.



L'action en vrai



JAMAIS SANS MA
CARTE JEUNE
MIDI-PYRÉNÉES



PLUS D'INFOS SUR
cartejeune.midipyrenees.fr

www.midipyrenees.fr



L'action en vrai

LA CARTE JEUNE
MIDI-PYRÉNÉES
ÇA DÉCOIFFE !



Mission

*FACILITER VOS DÉMARCHES
POUR L'OBTENTION DES AIDES
RÉGIONALES.*

Désormais, les différents dispositifs régionaux
en faveur des lycéens et apprentis de
Midi-Pyrénées sont réunis sur un seul support :
la Carte Jeune Midi-Pyrénées
Une carte à puce nominative avec photo qui va
vous accompagner tout au long de votre scolarité
ou de votre formation.

Et son site dédié :
cartejeune.midipyrenees.fr





Public

Sont éligibles

Les lycéens et apprentis inscrits dans des établissements suivants situés en Midi-Pyrénées :

- Lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État
- Etablissement régional d'enseignement adapté
- Maison familiale et rurale
- Centre de Formation d'Apprentis (du niveau 5 au niveau 3 y compris le DCG à l'exception du DUT)
- Ecole régionale de la deuxième chance
- Association ASEI (Agir-Soigner-Eduquer-Insérer) pour les formations de second cycle, générales, technologiques et professionnelles, sous contrat avec l'État

Bon à savoir

Les jeunes résidents en Midi-Pyrénées, inscrits en formation initiale et à distance avec le CNED (centre national d'enseignement à distance) ou au CNPR (centre national de promotion rurale) bénéficient également de la Carte Jeune Midi-Pyrénées !

Les apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (DUT, Licence Pro, Master, Ingénieur...) bénéficient des aides au Transport, à l'Hébergement et la Restauration. À compter de la rentrée 2013, ces aides seront accessibles via leur espace personnel à créer sur www.cartejeune.midipyrenees.fr



Offre

Afin de renforcer la justice sociale, la Région Midi-Pyrénées a souhaité que certaines aides régionales soient modulées en fonction des ressources des familles.

Ainsi, le montant de l'aide varie selon :

- les ressources, pour la lecture, le sport, l'OrdiLib', les aides à l'Hébergement et la Restauration des apprentis,
- la formation pour la bourse régionale de premier équipement
- le statut pour le Transport des apprentis.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

selon votre situation, certains éléments sont indispensables à l'obtention de votre carte :

- ☐ Une adresse mail
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Une copie de l'avis d'imposition le plus récent
- ☐ Une copie du livret de famille
- ☐ Un RIB pour les bénéficiaires de la BRPE et les apprentis
- ☐ Une copie du contrat de travail pour les apprentis

Pour les jeunes sous tutelle

- ☐ Une copie du jugement de tutelle ou attestation de placement

Pour les jeunes suivant un enseignement à distance

- ☐ Un justificatif d'identité
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Une copie du certificat de scolarité pour l'année 2013-2014

T'AS PAS
TOUT
COMPRIS ?



Les aides

- l'aide à la lecture :
► à utiliser du 18 juin 2013 au 31 mai 2014
- l'aide à l'acquisition d'une licence sportive :
► à utiliser du 18 juin 2013 au 31 mai 2014
- la bourse régionale de 1^{er} équipement (BRPE) :
► lycéens éligibles : à demander du 18 juin 2013 au 27 novembre 2013
► apprentis éligibles : à demander du 18 juin 2013 au 31 janvier 2014

l'OrdiLib'

- à commander pour les lycéens et les apprentis éligibles du 2 septembre 2013 au 31 décembre 2013
- **Alerte** : Pour commander OrdiLib', vous devez être en possession de la Carte Jeune Midi-Pyrénées. La commande s'effectue sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr via votre espace personnel.

- les aides spécifiques aux apprentis : Transport Hébergement Restauration

► à utiliser du 16 septembre 2013 au 31 juillet 2014

Le montant des aides est consultable sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr dès mi-juin 2013

DEMANDE
TA CARTE
À PARTIR
DU 18 JUIN



Calendrier

1) EN JUIN

Rendez-vous dès le 18 juin 2013 sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr (ATTENTION : uniquement à partir du 18 juin) rubrique « demandez la Carte Jeune Midi-Pyrénées » et laissez-vous guider.

2) QUELQUES SEMAINES PLUS TARD

Une fois votre dossier validé, vous recevrez dans les semaines suivantes :

- 1- une lettre comportant votre carte et votre identifiant
- 2- une deuxième lettre comportant :
 - Le code secret de votre carte vous permettant de payer des livres chez les libraires et les associations de parents d'élèves partenaires.
 - Le mot de passe vous permettant d'accéder régulièrement à votre « Espace personnel » sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr

3) RDV EN SEPTEMBRE

- Pour la commande OrdiLib' : il est nécessaire de compléter votre commande sur le site www.cartejeune.midipyrenees.fr en vous rendant d'un clic dans votre « Espace personnel ».
- Pour les aides spécifiques apprentis Transport Hébergement Restauration.

IMPORTANT

Les cartes destinées aux apprentis ne seront envoyées qu'à partir du mois de septembre